

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-021

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture des Landes / DSEC

40-2022-01-10-00005 - AP 2022 21 retournement temporaire A641 BARO (4 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2022-01-10-00005

AP 2022 21 retournement temporaire A641
BARO

DIRECTION DES SÉCURITÉS
Bureau de l'éducation et de la sécurité routière

Arrêté n°PR/CAB/DSEC/BESR/2022/21

A641 – BARO
BRETELLE DE RACCORDEMENT OUEST

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
RETOURNEMENT DES VEHICULES LEGERS AU DROIT
DE LA BARRIÈRE DE PÉAGE DE PEYREHORADE

**LA PRÉFÈTE DES LANDES,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Landes,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'arrêté inter préfectoral en date du 5 janvier 2009, portant réglementation de police sur l'autoroute A64 « la Pyrénéenne », la bretelle de raccordement ouest de Peyrehorade A641, et la bretelle du Val d'Aran A645, dans le département des Landes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8ème partie, signalisation temporaire), approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 modifié,

VU la demande de madame la maire d'Hastingues,

CONSIDÉRANT l'inondation des routes RD 23 et RD 19 par le tronçon du bec du gave,

CONSIDÉRANT qu'il importe d'instaurer une mesure de retournement des véhicules légers, au droit de la barrière de péage de Peyrehorade, afin d'éviter la traversée de la commune de Peyrehorade en cours d'inondation sur les RD23 et RD19.

SUR PROPOSITION de la directrice de cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Nature, durée, et lieux des travaux

En raison de l'inondation en cours du bec du gave sur la commune de Peyrehorade, les véhicules légers seront retournés au droit de la barrière de péage n°6 de l'A641 BARO de Peyrehorade. La manœuvre sera réalisée en présence et sous contrôle des forces de l'ordre.

ARTICLE 2 – Contraintes de circulations

La circulation sera retournée sur l'A641-BARO dans les deux sens au droit de la barrière de péage n°6 de Peyrehorade, du lundi 10 janvier 2022 à 16h00 au mardi 11 janvier 2022 à 12h00.

ARTICLE 3 – Accès secours

L'accès aux véhicules de secours sera maintenu.

ARTICLE 4 – Exécution, publication

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes :

- Madame la directrice de cabinet de la préfète des Landes,
- Monsieur le directeur général d'exploitation sud-atlantique Pyrénées de la société autoroutes du sud de la France,
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Atlantiques,

Une copie du présent arrêté sera adressé pour information à :

- Monsieur le sous-préfet de Dax,
- Monsieur le président du conseil départemental des Landes,
- Monsieur le colonel, directeur du service départemental d'incendie et secours des Landes
- Monsieur le colonel, directeur du service départemental d'incendie et secours des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Landes,
- Monsieur le directeur du SAMU 40,
- Monsieur le directeur du SAMU 64,
- Messieurs les maires de Peyrehorade, Hastingués, Orthevielle et d'Oeyregave,
- Monsieur le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Mont-de-Marsan, le 10/01/2022

La préfète



Cécile BIGOT-DEKEYZER

